

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 021-242101509-20240930-DELIB81_2024-DE

Berger
Levrault

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets

Exercice 2023

Article L 2224 - 17-1 du CGCT

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015



Communauté de Communes Rives de Saône

15 bis Grande Rue du Faubourg St Michel - BP 67
21250 SEURRE

www.rivesdesaone.fr

0.805.800.346 - infodechets@rivesdesaone.fr



Rives de Saône
Communauté de Communes

Sommaire

A - Présentation générale	3
Fiche d'identité	3
L'organisation générale du service	4
L'organisation technique	4
L'organisation humaine	4
B - Indicateurs techniques	5
Les contenants.....	5
Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)	5
Le Verre	6
La collecte	6
En porte à porte : Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)	6
En apport volontaire : Le Verre	7
En apport volontaire : Les Biodéchets	7
Les déchèteries.....	9
Les quantités collectées	11
Le traitement	12
Descriptif des unités de traitement	12
Tonnages recyclables issus de la collecte sélective.....	14
Refus de tri présents dans la collecte sélective	14
Indicateurs sur le traitement des déchets.....	15
La communication et la prévention	15
Communication.....	15
Prévention des déchets et de leur nocivité	16
La gestion de la Redevance Incitative	17
Répartition des levées par bac collecté	17
Facturation	18
Gestion des usagers.....	19
Faits marquants	19
Inauguration de centre de tri en ECT	19
Déploiement des biobornes sur les centre-bourgs.....	19
Focus sur la déchèterie de Brazey en Plaine	19
C - Indicateurs financiers	20
Matrice des coûts.....	20
Analyse des résultats de la matrice	22
Coût global du service et financement	22
Détails des montants annuels des charges et produits	25
Glossaire	26



A - Présentation générale

Fiche d'identité

La Communauté de Communes Rives de Saône compte 38 communes pour 20 814 habitants (population INSEE au 1^{er} janvier 2023).



Elle possède les compétences Collecte des Déchets, Traitement des Déchets et Déchèteries.

Le service Tri et Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes Rives de Saône fait partie du Pôle Environnement comprenant la compétence Assainissement et GEMAPI.



L'organisation générale du service

L'organisation technique

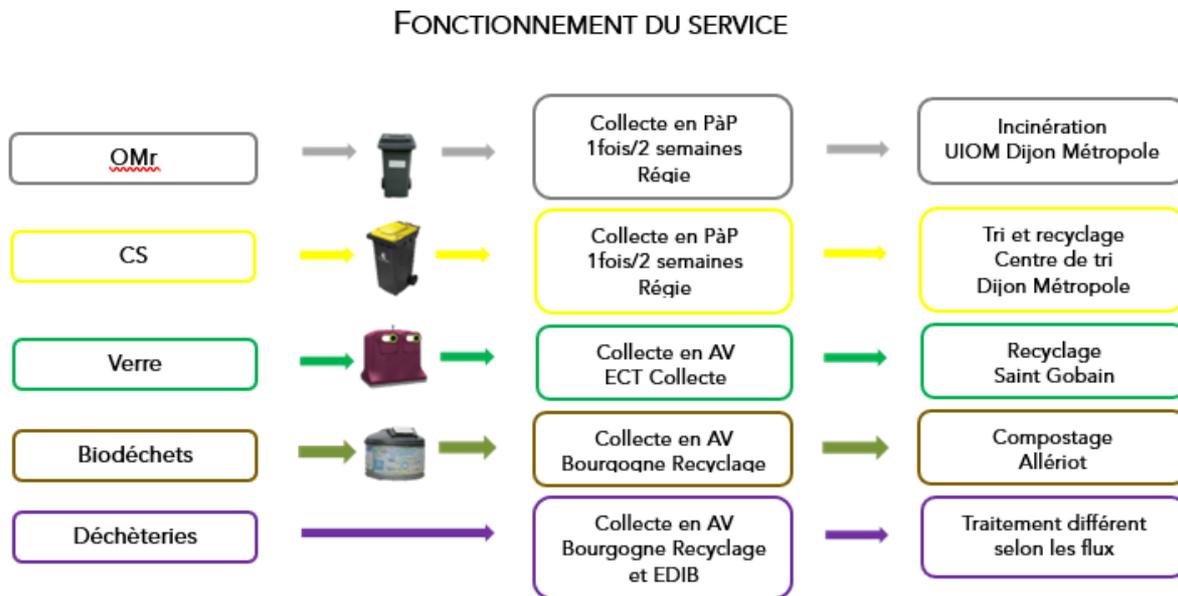


Figure 1: Présentation du fonctionnement technique du service

L'organisation humaine

Le service Tri et Valorisation des Déchets fait partie du Pôle Environnement comprenant la compétence Assainissement et GEMAPI.

L'organisation du service se présente telle que ci-dessous :

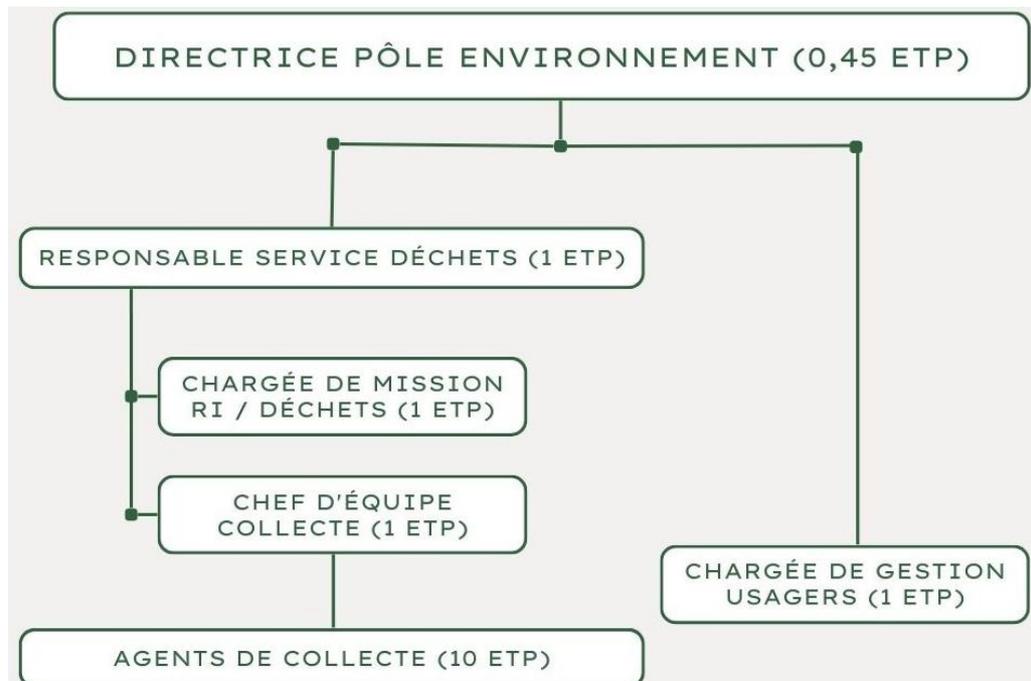


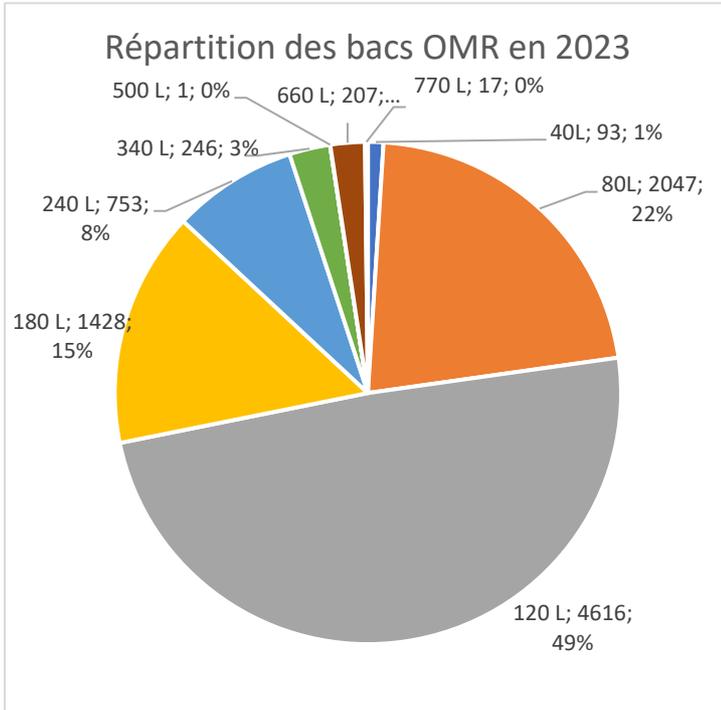
Figure 2: Présentation des moyens humains affectés au service



B - Indicateurs techniques

Les contenants

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)



Les déchets sont collectés en bacs pucés. Des sacs rouges prépayés pour les OMr ou des sacs jaunes pour le sélectif sont utilisés en cas de surplus de production ou d'impossibilité d'utiliser un bac.

Pour les OMr, la gamme de volume de bacs est plus importante du fait de la Redevance Incitative au volume.

Pour la collecte Sélective, la gamme de volume de bacs est réduite et s'oriente vers des grands volumes afin de limiter les échanges et favoriser le tri.



Figure 4 : Répartition des bacs jaunes en 2023

Le Verre



110 colonnes d'apports volontaires sont réparties sur le territoire pour une dotation moyenne d'une colonne pour 190 habitants. Le service renouvelle constamment ses colonnes afin de préserver la qualité des colonnes. Le marché de collecte du verre prévoit la possibilité de lavage annuel de chaque colonne du territoire, n'a pas été réalisé en 2023. L'état des colonnes était satisfaisant.

La collecte

En porte à porte : Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)

La collecte en porte à porte est assurée en régie, par l'intermédiaire de 3 BOM et 10 agents de collecte.

Pour les OMr, la collecte est réalisée grâce à 12 tournées par quinzaine selon la fréquence suivante :

- une fois par quinzaine dans les communes du territoire,
- une à deux fois par semaine pour certains usagers spécifiques (maisons de retraites, certains logements collectifs, certains professionnels)
- une à deux fois par semaine en période estivale pour les professionnels liés au tourisme
- une à deux fois par semaine sur juillet et août pour les campings, certains logements collectifs et restaurateurs et la piscine.

Pour le sélectif, la collecte est réalisée une fois toutes les deux semaines dans les communes du territoire grâce à **6 tournées par semaine**.

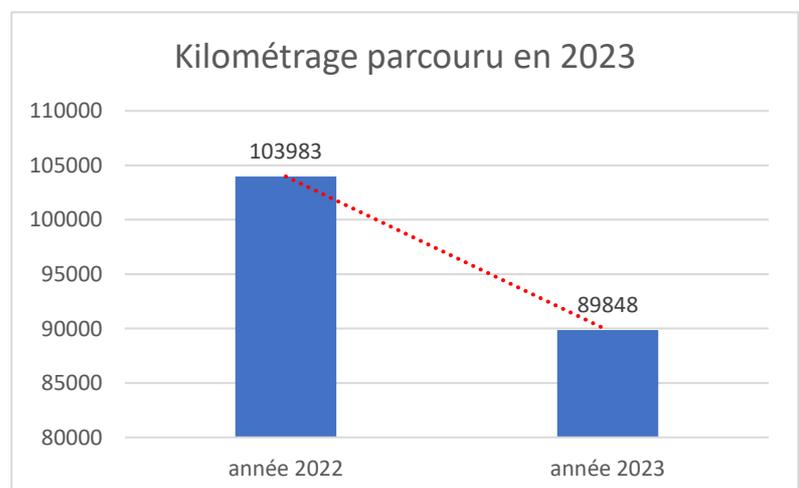
Au niveau des points de regroupement, il existe un point « Quai de l'Europe » à Saint-Jean-de-Losne desservant 5 plaisanciers habitant annuellement sur leurs bateaux.

Les producteurs de déchets « assimilés » (c'est-à-dire les professionnels produisant des déchets assimilables à ceux des particuliers dits « ménages ») peuvent être collectés dans la limite de 10 000 litres hebdomadaires.

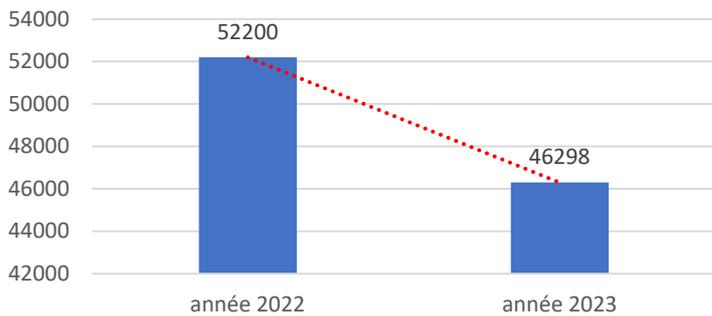
Les chiffres de la régie de collecte en 2023 :

La nouvelle organisation de collecte et son optimisation ont généré une optimisation sur les kilométrages parcourus par les véhicules de collecte et donc sur le carburant.

- ⇒ Kilométrage total parcouru par les 4 camions :
89848 kms (contre 103983 kms en 2022, soit une baisse de 14135 kms)



Gazole consommé en 2023 : - 11,5 %



⇒ Volume de gazole consommé par les 4 camions : 46298 L (contre 52200 L en 2022, soit une baisse de 5902 L)

En apport volontaire : Le Verre

La collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire privé dans le cadre d'un marché public. Le prestataire est SEPUR ENVIRONNEMENT. Le marché a débuté le 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an et se termine le 31 décembre 2025.

En apport volontaire : Les Biodéchets

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) renforcé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoit la généralisation d'ici le 31.12.2023 à tous les types de producteurs du tri à la source des biodéchets. Les collectivités doivent à cette date proposer à chaque citoyen une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

Afin de se préparer à cette future obligation réglementaire, une expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire a été mise en place à compter du 1^{er} décembre 2019 dans le cadre d'une expérimentation d'un an.

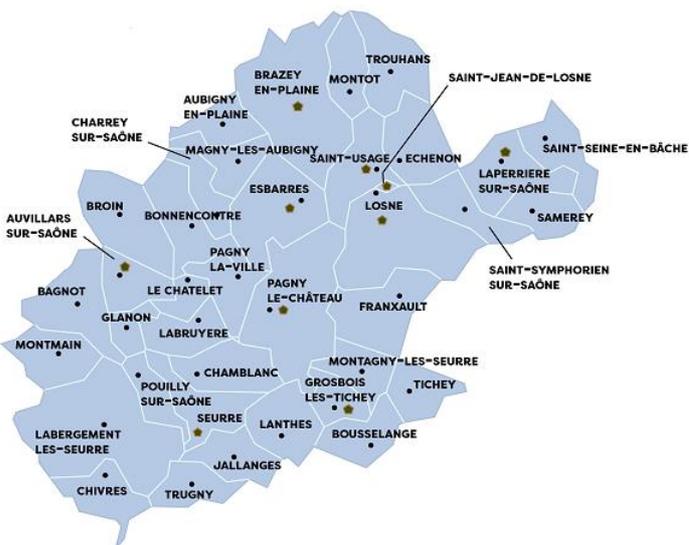
La collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire privé, Bourgogne Recyclage, une fois par semaine.

Dix biobornes ont été mises en place sur le territoire, au sein de 9 communes volontaires pour les accueillir.

Les élus ont souhaité partir sur le volontariat des communes, afin de s'appuyer sur les maires comme relais de l'expérimentation auprès de leurs administrés.

Cette expérimentation a été reconduite en 2021 en aménageant les points d'apport sur des axes de passage du territoire et se poursuit en 2023.

Un travail de préparation de l'obligation de tri à la source généralisé des biodéchets a été réalisé en 2023 pour le déploiement de biobornes dans les centres-bourg dès le 1^{er} janvier 2024.



Elles ont été réparties sur le territoire comme indiqué sur la carte.



Les bio-bornes sont des colonnes aériennes d'environ 3m³ avec un tambour permettant l'accès à la colonne. A l'intérieur, elles présentent une sachette plastique qui est changée à chaque collecte, afin de limiter les odeurs et les insectes.



En parallèle, les administrés volontaires ont été dotés de bioseaux ajourés et de sacs krafts. La dotation initiale était d'un bioseau et de 40 sacs krafts soit une dotation pour 3 mois de collecte pour un particulier (1 sac kraft jeté tous les 3 jours environ). En cas de besoin, de nouveaux sacs krafts sont à disposition dans les communes où se situent les biobornes ainsi qu'à la Communauté de Communes.

Les biodéchets sont emmenés sur le site de compostage industriel de Leledy compost à Allériot.

Au total, ce sont **50.44 tonnes de biodéchets qui ont été collectées** en 2023.

Les déchèteries

Le réseau de déchèteries est articulé autour de 4 sites : Auvillars-sur-Saône, Brazey-en-Plaine, Laperrière-sur-Saône et Seurre.

La gestion du haut et du bas de quai est assurée par différents prestataires privés par l'intermédiaire d'un marché public comprenant 2 lots depuis le 1^{er} octobre 2021.

Numéro du lot	Intitulé du lot	Prestataires
1	Gardiennage, mise à disposition de bennes, enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux et de l'amiante	Bourgogne Recyclage
2	Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux (hors amiante), des huiles végétales et minérales et des batteries	EDIB

Les déchets acceptés sur les sites sont les suivants :

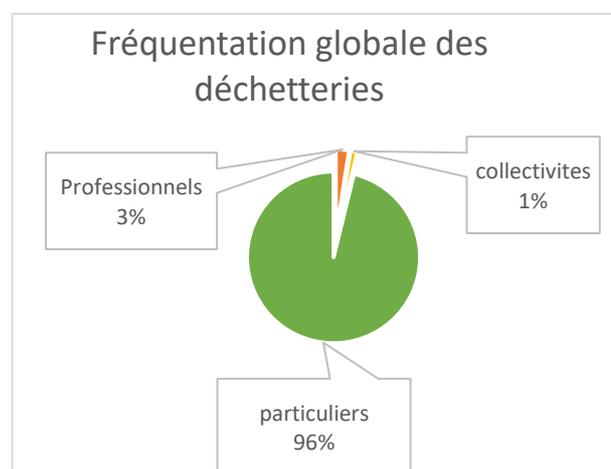


Le volume d'ouverture des déchèteries par semaine est le suivant :

Déchèteries		Horaires d'ouverture par semaine	Heures d'ouverture par an
Auvillars-sur-Saône	Eté	11 h	520 h
	Hiver	9 h	
Brazey-en-Plaine	Eté	27 h	1 326 h
	Hiver	24 h	
Laperrière-sur-Saône	Eté	11 h	520 h
	Hiver	9 h	
Seurre	Eté	26 h	1 144 h
	Hiver	18 h	

La fréquentation globale du réseau de déchèteries poursuit son augmentation en 2023, avec 71 502 visites enregistrées. Les visites en déchèteries concernent à 96 % des particuliers, 3 % des professionnels et 1 % des collectivités.

A noter que 49% des visites sont effectuées à Brazey en Plaine.



	2019	2020	2021	2022	2023
Auvillars sur Saône	5 816	1 249	10 293	5 575	5 725
Seurre	23 125	5 085	22 990	22 684	23 931
Laperrière sur Saône	1 010	681	4 791	6 557	6 612
Saint Usage	17 763	5 796	14 636		
Brazey en Plaine	11 009	2 399	14 127	33 411	35 234

Tableau 1 : Evolution de la fréquentation par déchèteries

NB : Certaines valeurs ne sont pas cohérentes sur ces dernières années : la fréquentation de Laperrière-sur-Saône et de Saint-Usage en 2019. Cela est expliqué par la réalité terrain : le gardien travaillait sur les deux déchèteries, et ne procédait pas au changement de site lors de l'enregistrement des cartes des particuliers. La fréquentation 2020 s'explique par la crise sanitaire et les gestes barrières appliqués interdisant les contacts et donc le badgeage des cartes. La fréquentation 2021 de Brazey-en-Plaine et Saint-Usage doit être additionnée pour retrouver une cohérence avec les années précédentes lié aux travaux de réfection totale de Brazey-en-Plaine et à la fermeture définitive de Saint-Usage, que nous constatons par la fréquentation de Brazey en Plaine en 2022 et 2023.

Les tonnages collectés sur les sites sont répartis de la façon suivante :

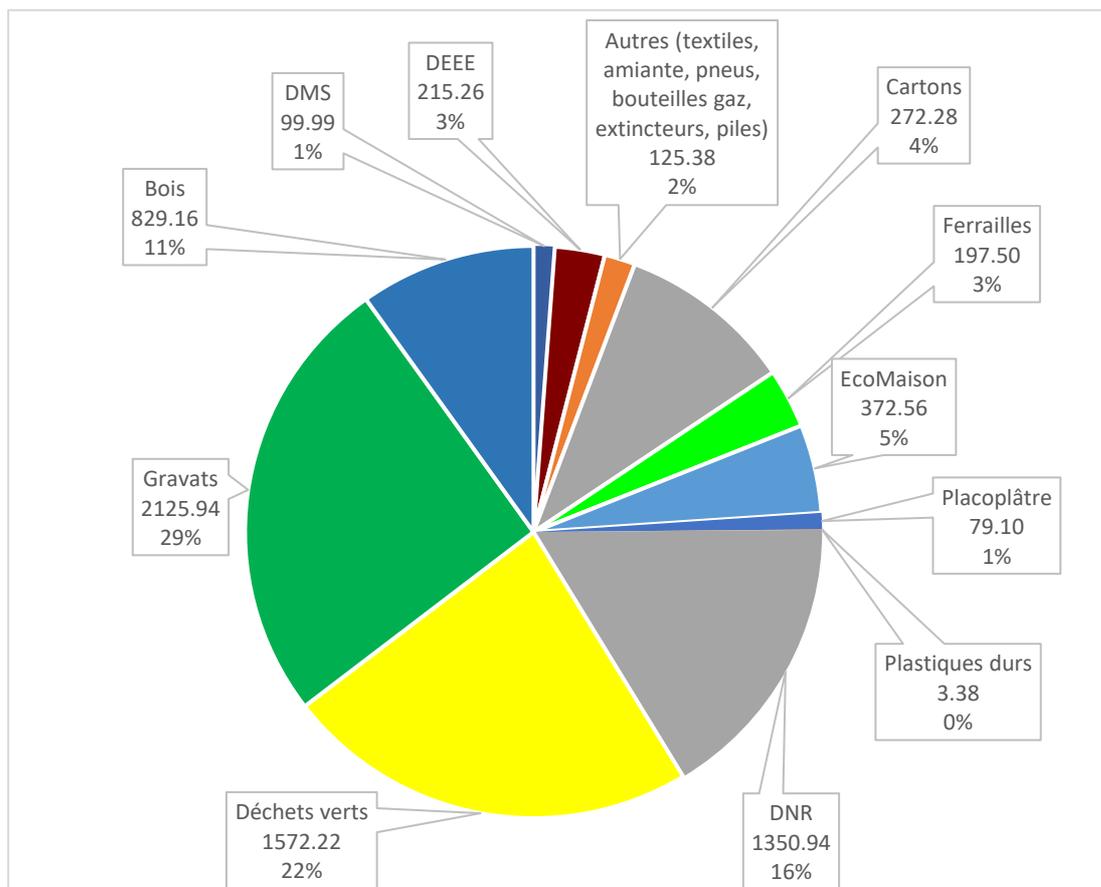


Figure 9 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries

Les quantités collectées

L'évolution des tonnages et des ratios de productions sur les 5 dernières années est présentée ci-après :

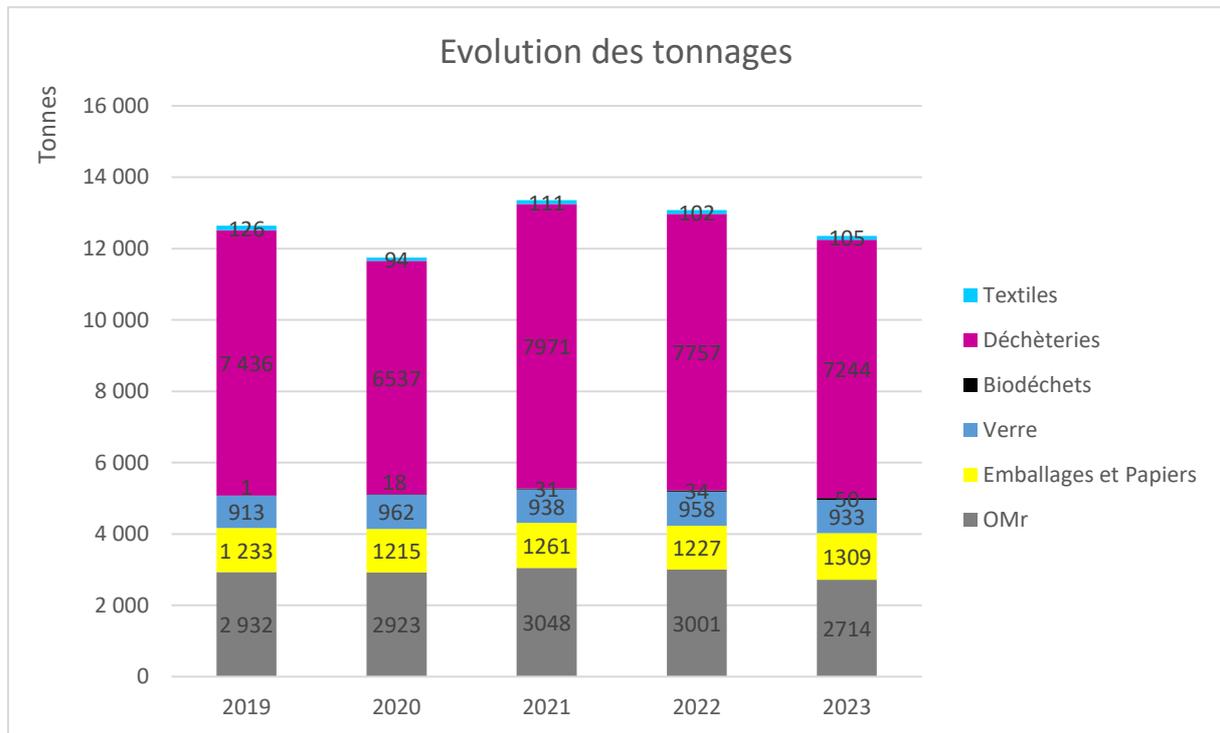


Figure 10 : Evolution des ratios de production sur les 5 dernières années

Les tonnages 2023 sont en légères diminutions par rapport aux dernières années concernant les déchèteries et les OMr. Une augmentation des Emballages et Papiers et des biodéchets se fait ressentir.

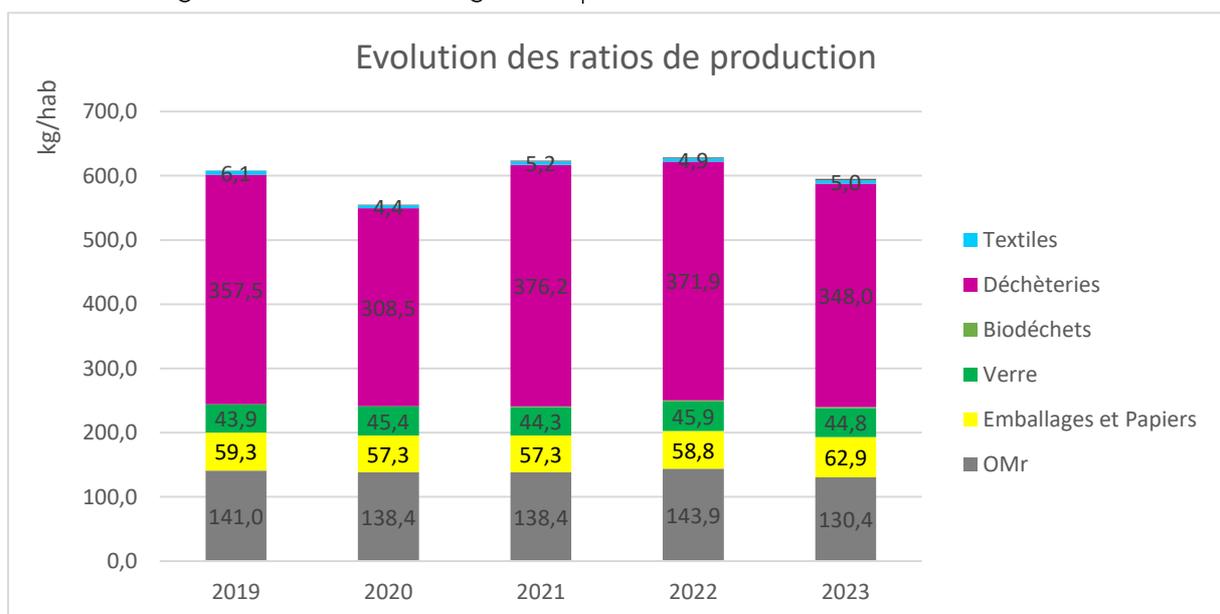


Figure 11 : Evolution des tonnages sur les 5 dernières années

Le traitement

Descriptif des unités de traitement

Les différentes unités de traitement des déchets collectés par la Communauté de Communes sont les suivantes :

Tableau 2: Présentation des différentes unités de traitement

	Flux concernés	Nom de l'unité	Exploitant	Localisation	Nature des traitement	Type de valorisation	Capacité de ces unités	Tonnage traité CCRS 2023
Porte à porte	OMr	UIOM de Dijon Metropole	Dijon Métropole	Rue Alexander Flemming 21000 DIJON	Incinération	Valorisation énergétique	140 000 t/an	2 714 t
	Sélectif hors Verre	Centre de tri de Dijon Metropole	SUEZ	Route de Langres 21000 DIJON	Tri	Valorisation matière	35 000 t/an	1 309 t
Apport volontaire	Verre	Centre de traitement	SOLOVER	Route de Demigny, 71530 CHAMPFORGUEIL	Recyclage	Valorisation matière	NC	933 t
	Biodéchets	Unité de compostage	Leledy compost	Ferme de la Soyée 71380 ALLEROT	Compostage	Valorisation matière	63 510 t/an	50 t
	Textiles	Centre de tri	Le Relais	Rue Joseph Cugnot 71380 SAINT MARCEL	Recyclage	Valorisation matière	NC	105 t
Déchèteries	Divers non recyclables	CSR	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE	Transformation en combustible	Valorisation énergétique	-	1 351 t
	Ferrailles	Centre de traitement	ACYCLEA	3 rue en Clairvot 21850 SAINT APOLLINNAIRE	Recyclage	Valorisation matière	-	198 t
	Déchets Verts	Unité de compostage	Leledy compost	Ferme de la Soyée 71380 ALLEROT	Compostage	Valorisation matière	63 510 t/an	1 572 t

Flux concernés	Nom de l'unité	Exploitant	Localisation	Nature des traitements	Type de valorisation	Capacité de ces unités	Tonnage traité CCRS 2023
Bois	Site de Travoisy Site de Longvic	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE Rue de l'ingénieur Stephenson, 21600 LONGVIC	Broyage	Valorisation matière	90 000 t/an	829 t
Cartons	Centre de tri de Travoisy	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE	Mise en balle	Valorisation matière	NC	272 t
Gravats	ISDI	Bourgogne Recyclage	21170 MONTOT	Enfouissement	-	-	2 126 t
Déchets Ménagers Spéciaux	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Prétraitement en vue de valorisation	Valorisation matière et énergétique	90 000 t/an	100 t
Batteries	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	-	Valorisation matière	90 000 t/an	2,38 t
Huiles minérales	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Régénération	Valorisation matière	90 000 t/an	10,44 t
Huiles végétales	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Biocarburant	Valorisation matière	90 000 t/an	1,97 t
Amiante	ISDND (casier spécifique)	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE	Enfouissement	-	72 000 t/an	7,8 t

Tonnages recyclables issus de la collecte sélective

Les tonnages recyclables issus du tri sélectif en 2023 et les années précédentes sont présentés ci-dessous.

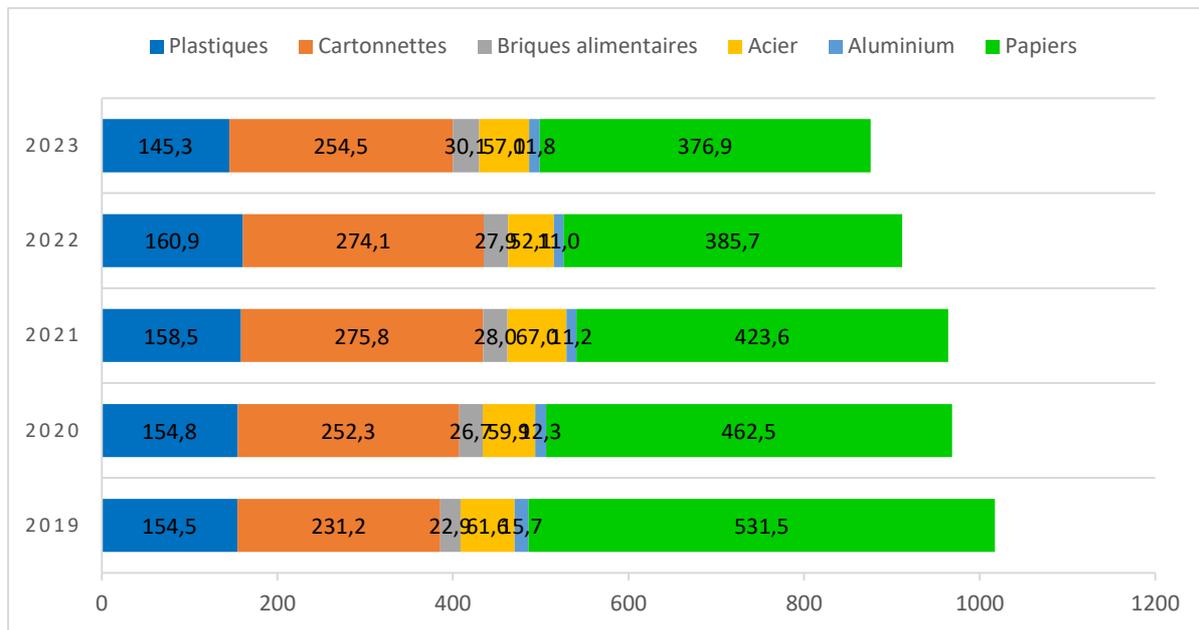


Figure 12 : Comparaison des tonnages recyclés sur les cinq dernières années

Les tonnages valorisés issus du tri sélectif baissent légèrement en 2023 lié au chantier du centre de tri de Dijon Métropole. Nous voyons ci-dessous la corrélation avec l'augmentation des refus de tri.

Refus de tri présents dans la collecte sélective

Les refus de tri présents dans la collecte sélective en 2023 et les années précédentes sont présentés ci-dessous :

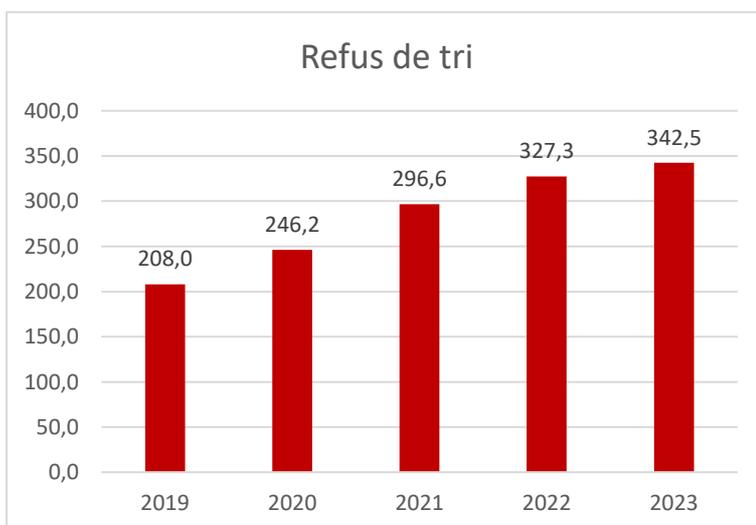
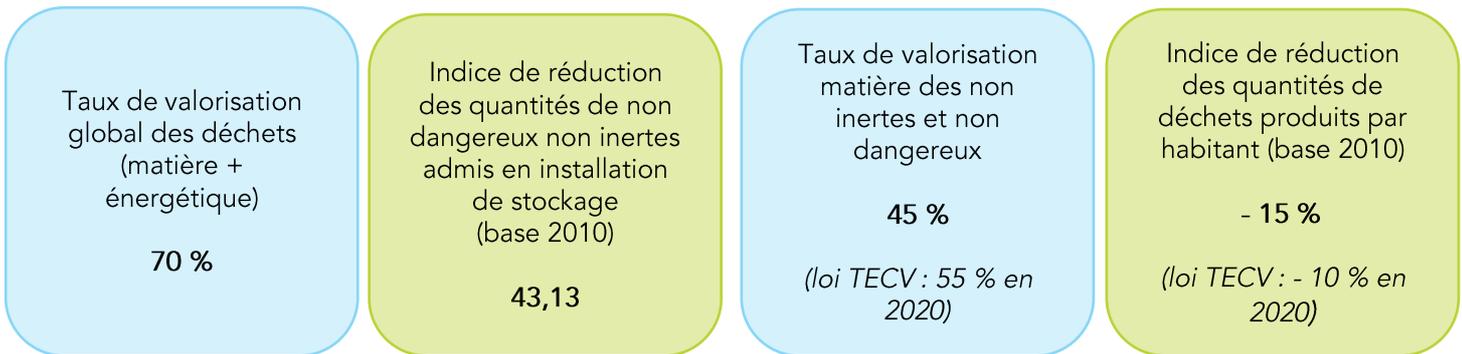


Figure 13 : Evolution des tonnages de refus de tri

Au global, les tonnes de refus de tri ont fortement augmenté ces dernières années s'expliquant par une hausse du refus de tri lié à la crise sanitaire et à la fermeture des déchetteries en 2020 et au relâchement de l'effort de tri en 2021. L'année 2022 et les informations liées aux extensions des consignes de tri ont également impactées la hausse du refus, notre centre de tri ne pouvant traiter ces flux. En 2023, le chantier du centre de tri de Dijon Métropole ne permet pas de visualiser l'amélioration future du taux de refus de tri. Le taux de refus de tri reste cependant cohérent aux valeurs de la collecte au niveau national.

Indicateurs sur le traitement des déchets¹



Les indicateurs de taux de valorisation global des déchets et de taux de valorisation matière des non inertes et non dangereux diminuent légèrement par rapport aux années précédentes.

La communication et la prévention

Communication

La communication 2023 du service a été réalisée selon les canaux habituels : lettre du tri, communication orale auprès des habitants et nouveaux arrivants, et le journal local avec différents articles de presse malgré les problématiques liées à la crise sanitaire.

En focus 2023, la mise en place des biobornes dans les centre-bourgs au 1^{er} janvier 2024.

ZOOM SUR LE COMPOST

Savez-vous que votre poubelle cache des trésors ? Environ 30 % des déchets qu'elle contient pourraient devenir du compost, l'or noir des jardiniers. **Le compost**, c'est le résultat d'un processus naturel, qui transforme certains déchets en super-engrais pour potager et fleurs. Dans un compost, on met tout ce qui est biodégradable : des épluchures, des restes de cuisine, des feuilles mortes... Bien sûr, plastique et autres déchets toxiques sont interdits. On évite aussi les restes de viande, qui attirent les parasites.

Comment ça fonctionne ?

Dès que les déchets s'entassent, des millions d'organismes passent à l'action. D'abord, des bactéries et des champignons grignotent les déchets. Pendant cette phase, la température du compost augmente beaucoup. À l'intérieur, il peut faire jusqu'à 70 degrés ! Puis vient le tour des vers, mille-pattes... Eux, ils s'attaquent aux déchets plus coriaces, comme les noyaux ou le carton. Après plusieurs mois, c'est prêt : toute la matière organique a été décomposée et transformée.

Cycle du compost



POUR ALLER PLUS LOIN ...

Les biobornes sont réservées aux déchets organiques qui sont ensuite transformés en compost.

Que devient les biodéchets ?

Ils sont livrés sur une plateforme, LeledyCompost, pour que soit fabriqué du compost, appelé le Phertyl normé. Il est ensuite distribué aux agriculteurs de Saône-et-Loire et du Sud de la Côte d'Or. Environ 20 % du compost produit est destiné aux agriculteurs de la Communauté de Communes.

UN DOUTE SUR LES CONSIGNES DE TRI ?

Contactez le service Tri et valorisation des déchets
 0 805 800 346 (appel gratuit)
 infodechets@rivesdesaone.fr
 www.rivesdesaone.fr



¹ Loi TECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015.

Prévention des déchets et de leur nocivité

La Communauté de Communes a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en 2021 après avoir fait réaliser le diagnostic du territoire ainsi que l'élaboration d'un plan d'action pour mener à bien ce projet. Le rapport spécifique est à disposition au service Environnement de la Communauté de Communes.

Le plan d'actions retenu comporte les axes et actions suivantes :

Axe thématiques	ACTIONS
Axe 1 : Lutter contre le Gaspillage Alimentaire (GA)	1. Sensibiliser les ménages aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire
	2. Renforcer la lutte contre le gaspillage dans la restauration collective
	3. Faciliter et accompagner des actions de réduction du gaspillage alimentaire auprès des restaurateurs et commerçants
Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux	4. Réduire les déchets végétaux par la promotion du jardinage au naturel
	5. Renforcer les actions de gestion domestique des biodéchets des ménages
	6. Développer, accompagner et suivre la mise en place du compostage partagé (en immeuble, quartier) et en établissements
Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon	7. Soutenir le développement de la réparation, du réemploi et de la réutilisation
	8. Encourager le partage de bien entre habitants
Axe 4 : Encourager la consommation responsable	9. Communiquer et diffuser auprès des publics les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets
	10. Déployer et renforcer le dispositif Stop Pub
Axe 5 : Mobiliser les entreprises pour réduire leurs déchets	11. Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques pour réduire leurs déchets
Axe 6 : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés	12. Elaborer un plan de communication
	13. Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets
Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets	14. Etablir un diagnostic des déchets et pratiques de la CCRS et des communes membres
	15. Sensibiliser les agents et des élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire
	16. Engager des actions de réduction des déchets au sein des services de la CCRS et des communes membres

En parallèle, la Communauté de Communes a poursuivi son action de mise à disposition de composteurs avec 296 composteurs vendus en 2023. Cela s'explique par la campagne nationale de tri à la source des biodéchets et au choix de la collectivité de conserver le compostage domestique comme axe principal.

La Communauté de Communes a également poursuivi l'action d'aide à l'arrachage de haies. Plusieurs usagers en ont bénéficié en 2023, représentant une aide globale de 2 744 €.

La gestion de la Redevance Incitative

La redevance incitative est le mode de financement principal du service. Elle s'applique au volume et à la levée, selon 4 parts distinctes :

- **Part Abonnement** : elle correspond aux coûts fixes de gestion du service public d'élimination des déchets.
- **Part Volume** : elle est indexée sur le volume du contenant homologué pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, distribué par la Communauté de Communes et attribué en fonction de la structure de chaque foyer,
- **Part Forfait** : elle correspond à un nombre de levées forfaitaires par bac. Le nombre de levées est déterminé en fonction du type d'usagers.
- **Part Levée** : elle correspond aux présentations du bac qui interviennent au-delà du minimum forfaitaire de la part fixe.

Répartition des levées par bac collecté

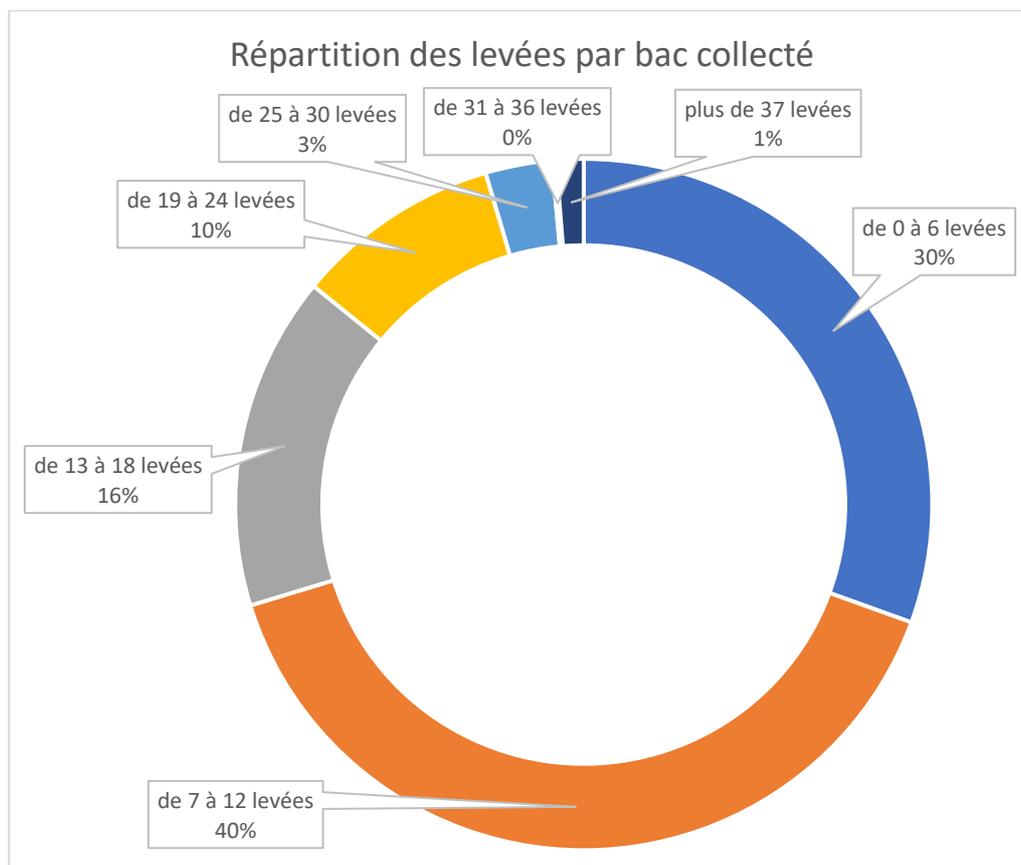


Figure 14 : Répartition du nombre de bacs par nombre annuel de levées

En 2023, près de 70% des usagers respectent le minimum de la part fixe de 12 levées par bac et non pas recourt à des levées supplémentaires, soit à la part variable.

Facturation

En 2023, la facturation de la redevance incitative a généré un total de 17 428 factures ou avoirs.

		2019	2020	2021	2022	2023
Emission de factures	Nombre de factures émises	17189 factures	17 395 factures	17 507 factures	17 428 factures	17 471 factures
	Nombre de soldes de compte	555 factures	517 factures	229 factures	488 factures	347 factures
Mode de paiement	Paiement autre que le prélèvement	7663	7629	7 889	7 884	7 925
	Prélèvement mensuel	943	1088	1264	1324	1331
	Prélèvement semestriel	412	411	408	411	433

Tableau 3 : Indicateurs relatifs à la facturation de la Redevance incitative

Le mode de paiement des usagers est effectué en majorité sans prélèvement. Les personnes prélevées représentent 18,2 % des usagers. On peut néanmoins noter une continuité dans l'augmentation du nombre de prélèvement mensuel sur 2023 liés au travail de notre chargée mission de Redevance Incitative.

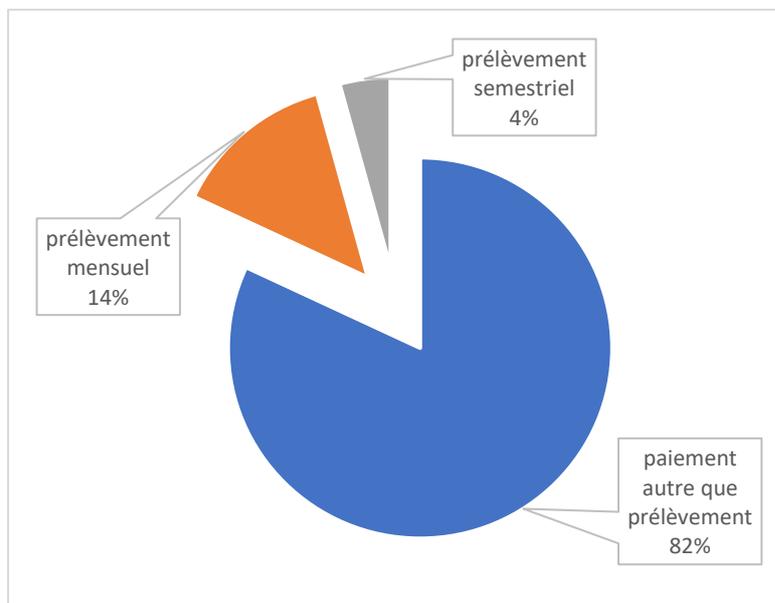


Figure 15 : Répartition des modes de paiement de la facture RI

Gestion des usagers

Les usagers peuvent contacter le Service Environnement grâce à :

- un numéro vert unique : 0 805 800 346
- une adresse mail dédiée (infodechets@rivesdesaone.fr)
- un accueil physique sur les deux sites communautaires Echenon et Seurre.

En 2023, cela représente 3720 appels et 196 heures au service de nos usagers.

Faits marquants

L'année 2023 a vu l'inauguration du nouveau centre de tri de Dijon Métropole sur lequel transitent les déchets collectés dans nos bacs jaunes, le déploiement de biobornes sur les centre-bourgs et un focus sur la déchèterie de Brazey en Plaine.

Inauguration de centre de tri en ECT

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes Rives de Saône a rejoint l'Entente Territoriale pour le tri de ses déchets issus des bacs jaunes. L'Entente territoriale réunit Dijon Métropole et 9 collectivités Côte-d'Orient qui ont fait le choix de mutualiser leurs moyens pour la création d'un nouveau centre de tri en capacité de répondre aux nouvelles consignes de tri des déchets recyclables et aux critères de performance attendus sur ce type d'activité. C'est dans ce contexte que le nouveau centre de tri de Dijon Métropole a été inauguré ce lundi 27 novembre 2023.

Aujourd'hui, la performance du centre de tri est renforcée : les déchets sont mieux triés et donc mieux valorisés, la consommation énergétique est maîtrisée, dans une démarche de réduction de l'empreinte environnementale.

Déploiement des biobornes sur les centre-bourgs

La réglementation impose la mise en place d'une collecte séparée des déchets fermentescibles au 1er janvier 2024. La CCRS, avec son expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire, a choisi d'ajouter 9 biobornes aux 9 existantes dans les centre-bourgs du territoire afin de répondre aux besoins des usagers n'ayant pas la possibilité de réaliser du compostage domestique.

En parallèle, la CCRS continue à promouvoir le compostage individuel en poursuivant son offre de composteurs à prix réduit.

Focus sur la déchèterie de Brazey en Plaine

La déchèterie de Brazey en Plaine a réouvert en juillet 2021 à la suite d'un an de travaux.

Focus sur son fonctionnement actuel.

13 quais permettant la mise en place des filières REP (Responsabilité Elargies du Producteur) telles que ECODDS pour les déchets dangereux ou ECOLOGIC pour les articles de sport et de loisirs. Une plateforme de déchets verts permettant une meilleure fluidité pour les usagers au quotidien.

Il avait été estimé 2 300t collectées et 15 800 passages par an. En 2023, ce sont près de 2 800t de déchets collectés (43% des tonnages de l'ensemble des déchèteries) et plus de 35 000 passages (soit 49% de l'ensemble des déchèteries).

Les usagers ont su intégrer cet équipement à leur quotidien !

C - Indicateurs financiers

Nota : Les dépenses et recettes sont présentées selon la méthode de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, en hors taxes.

Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, sélectif, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (structure, collecte, transport, traitement...).

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent aux frais réels liés à la gestion des déchets sur l'année 2022. Elles sont donc différentes du compte administratif dont les dépenses et recettes sont décalées par rapport à l'année civile. De plus, le compte administratif est toutes taxes comprises alors que la matrice est exprimée en HT.

Matrice des coûts

Les charges du service sont réparties en différents postes :

- Les charges fonctionnelles correspondant aux charges de structure (eau, électricité, gaz, personnel administratif...) ainsi qu'à la communication.
- Les charges de prévention représentant les dépenses référencées dans notre Programme Local de Prévention des déchets,
- Les charges liées à la pré-collecte correspondant aux coûts liés aux contenants : Bacs, colonnes, nettoyage des points d'apport volontaire...
- Les charges liées à la collecte telles que les dépenses relatives à la collecte des OMr (entretien et amortissement des camions, charges liées au personnel de collecte, ...), à la collecte des points d'apport volontaire Verre, à la collecte en porte à porte des recyclables, et au gardiennage des déchèteries...
- Les charges liées au transport et au traitement des déchets, tels que l'incinération des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchèteries...

Pour les produits, 3 recettes viennent abonder le budget du service, en dehors du financement :

- Les ventes de matériaux issus du tri sélectif et de la collecte en déchèteries : ferrailles, cartons, emballages plastiques, acier, aluminium...
- Les soutiens des éco-organismes tels que CITEO Emballages et CITEO Papiers,
- Les aides comme les subventions sur le fonctionnement ou les investissements.

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS					Total
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Biodéchets	
Charges de structure	112 956	17 875	98 617	132 263	1 405	363 116
Communication	241	38	211	265	3	738
Prévention	6 699	2 122	2 977	16 702	114	28 614
Pré-collecte	20 232	64 625	33 676	-	8 485	127 018
Collecte	408 964	42 645	231 687	118 571	-	801 867
Transfert/Transport	-	-	-	13 961	-	13 961
Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	-	-	-
Tri et conditionnement	-	-	335 187	-	-	335 187
Autres charges	-	-	-	-	-	-
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	74 173	-	74 173
[REG] Traitement des déchets non dangereux – vente des produits d'énergie	255 385	-	-	-	-	255 385
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	478 131	-	478 131
[REG] Collecte - Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	-	44 229	44 229
	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGES	804 478	127 305	702 355	834 047	54 235	2 522 420
Ventes de produits et d'énergie	-	-	-	-	-	-
Matériaux	-	27 141	35 840	26 068	-	89 048
Compost	-	-	-	-	-	-
Energie	-	-	-	-	-	-
Prestation à des tiers	-	-	-	-	-	-
Autres produits	3 022	-	-	1 295	-	4 317
Tous soutiens des sociétés agréées	2 246	18 476	338 837	44 444	-	404 003
Reprises des subventions d'investissement	17 664	2 746	15 153	19 936	216	55 716
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Aides à l'emploi	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	22 932	48 363	389 829	91 744	216	553 084
TVA acquittée	22 897	4 025	35 653	50 062	3 483	116 120
TEOM	-	-	-	-	-	-
REOM	659 615	104 381	575 881	669 403	8 205	2 017 485
Redevance spéciale et facturation à l'utilisateur	-	-	-	22 598	-	22 598
Redevance spéciale	-	-	-	-	-	-
Facturation à l'utilisateur	-	-	-	-	-	-
Contribution des collectivités	-	-	-	-	-	-
TOTAL CONTRIBUTIONS	659 615	104 381	575 881	692 001	8 205	2 040 084

Analyse des résultats de la matrice

Coût global du service et financement

Les postes de charges et de produits sont répartis de la façon suivante pour l'année 2023 :

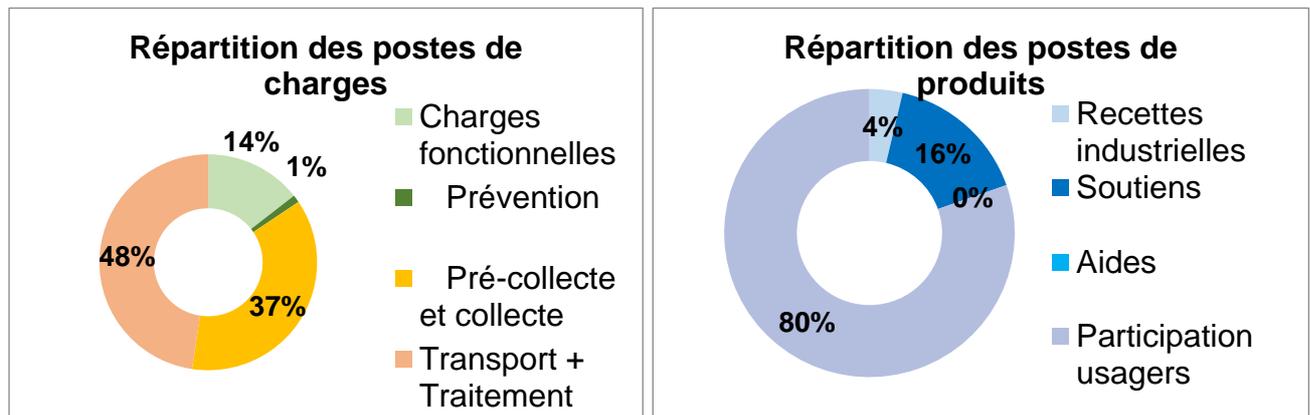


Figure 17 : Répartition des postes de charges et produits

Les deux postes les plus importants restent, comme chaque année, les charges de pré-collecte et collecte, et les charges liées au transport et traitement lesquels représentent **85%** des postes de charge. Au niveau des produits, le poste le plus important vient de la participation des usagers à la redevance incitative à **80%** et des soutiens versés par les éco-organismes après validation correspondant à **16%**.

Au global le financement du service est le suivant :

Dépenses	2 638 540 € TTC
Produits	497 369 €
Coût du service	2 141 171 € TTC
Financement	2 040 084 €

Soit un taux de couverture de **95 %**.

Ce résultat s'explique par la poursuite de l'inflation en parallèle des recettes industrielles plus faibles en 2023.

La répartition des charges et des produits, en parallèle du financement du service, est présentée dans le graphique suivant² :

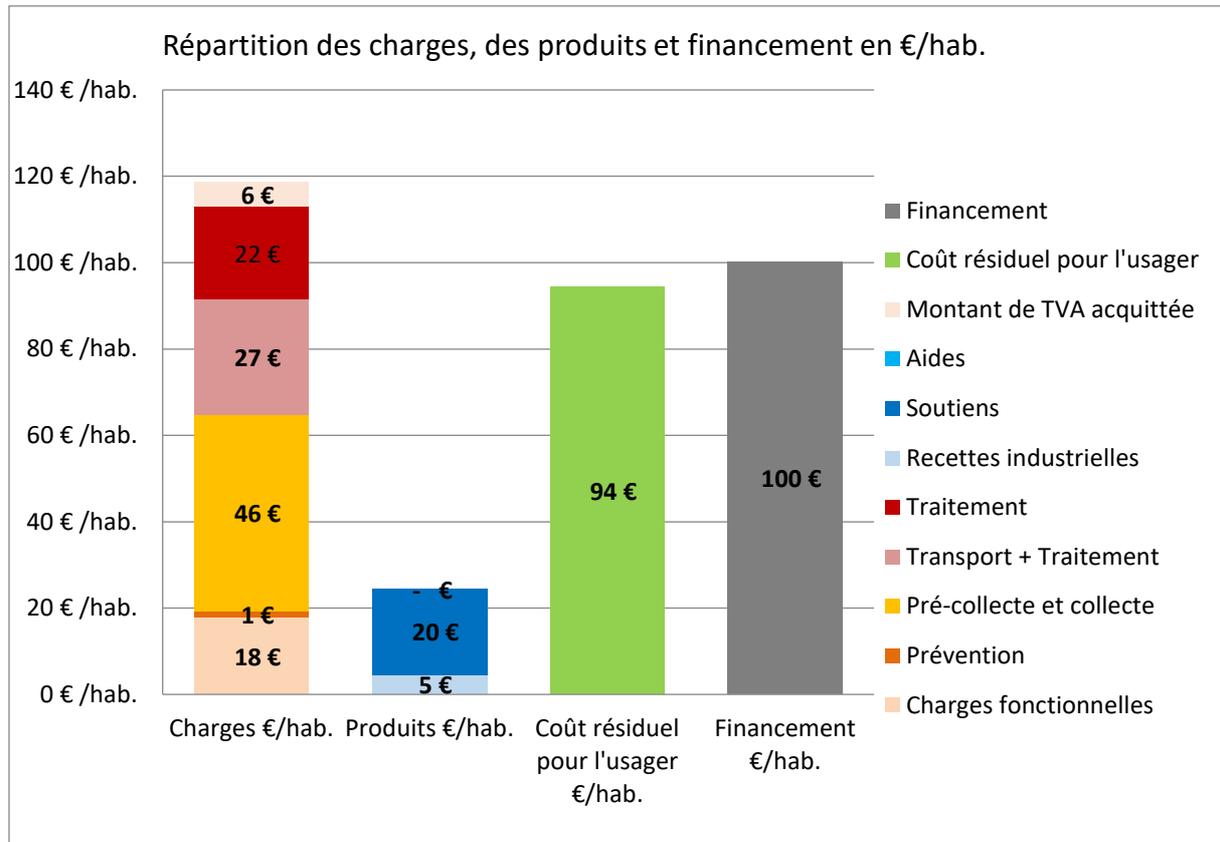


Figure 18 : Répartition des charges, produits et financement du service en €/hab

Le coût global du service proratisé par habitant représente un coût de **119 €/hab** en 2023. Les produits de revente des matériaux, soutiens des éco-organismes et aides représentent **25 €/hab** (en baisse par rapport à 2022 lié aux recettes matières au plancher du prix du marché).

Le coût du service restant à financer (nommé coût résiduel pour l'utilisateur dans le graphique) représente **94 €/hab**.

² Dans la suite du rapport, le « coût aidé » a été nommé « coût résiduel pour l'utilisateur » afin de faciliter la compréhension.

L'évolution du coût global sur les dernières années est présentée ci-dessous (données extraites des matrices des coûts validées par l'ADEME) :

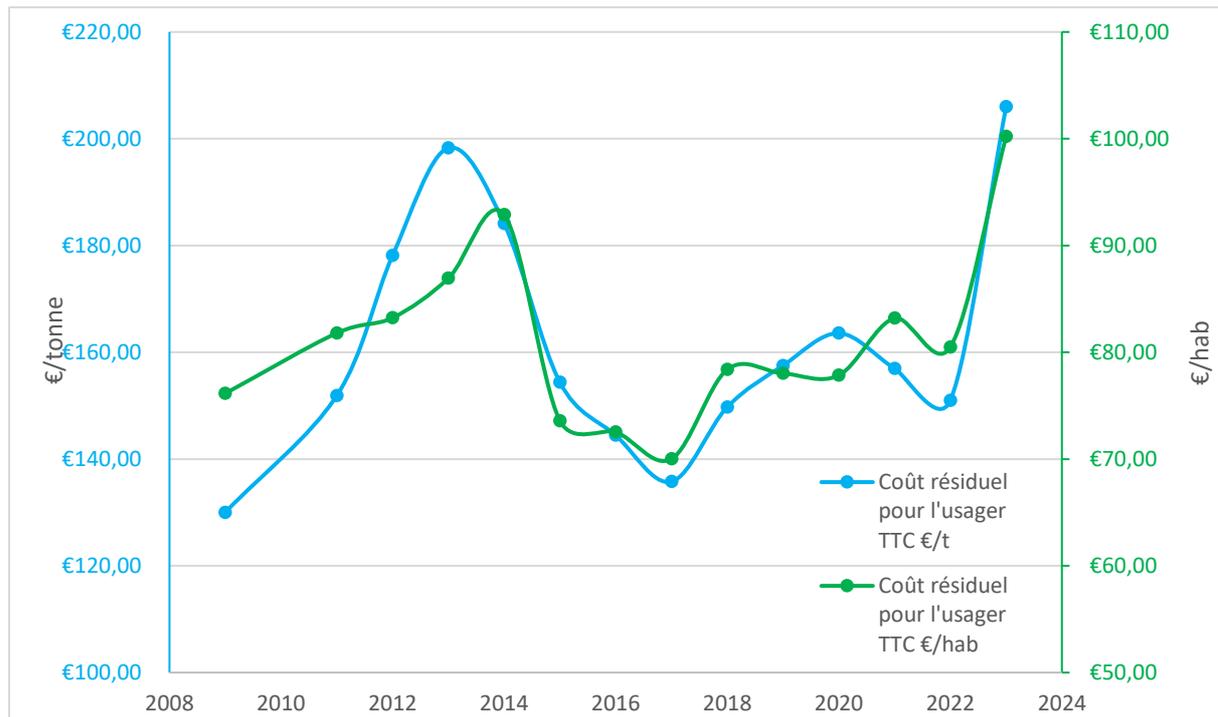


Figure 19 : Evolution du coût résiduel pour l'utilisateur en €/hab et €/t

Le graphique fait clairement apparaître deux tendances aussi bien pour les coûts en €/hab que pour les coûts en €/tonne. Entre 2009 et 2013, les coûts du service étaient à la hausse, alors qu'une diminution est observée entre 2014 et 2017 puis une hausse en 2018 qui se stabilise en 2019. Cela peut s'expliquer par différents facteurs :

- Les années 2012 et 2013 ont été impactées par la mise en place de la Redevance incitative, engendrant des coûts d'investissement et de fonctionnement supplémentaires. La diminution du tonnage global collecté dû à la mise en place de la Redevance incitative fait monter mathématiquement les coûts à la tonne.
- L'année 2014 a été marquée par deux faits : la commune de Brazey en Plaine a rejoint la Communauté de communes ajoutant une déchèterie supplémentaire et les frais liés, et la TVA est passée de 7% à 10% sur les prestations déchets. En parallèle, les tournées de collecte ont été optimisées durant l'année 2013. L'impact économique a pu s'apprécier dès l'année 2014.
- En 2015, un travail sur la maîtrise des coûts a été menée avec une reconstruction du marché de gestion des 5 déchèteries communautaires et une renégociation des contrats de vente de matériaux. La poursuite de la diminution des tonnages a permis également de mieux maîtriser les coûts de traitement des déchets.
- En 2016 et 2017, la Communauté de communes est en poursuite d'optimisations des coûts avec de nouvelles recettes trouvées (TIPCE, adhésion à EcoMobilier) et une rationalisation des dépenses.
- Depuis 2018, la Communauté de Communes est victime des hausses de TGAP ainsi que des baisses de rachats matières qui expliquent la diminution des produits. La crise sanitaire que nous avons subie en 2020 accentue encore ce fait.
- En 2021, nous notons la hausse du coût par habitant.
- En 2022, nos produits nous permettent une légère diminution malgré les hausses de charges.
- En 2023, l'inflation et les hausses des charges ainsi que les baisses de rachats matières expliquent la forte hausse du coût par habitant.

Détails des montants annuels des charges et produits³

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	
Gardiennage de déchèteries (Bourgogne Recyclage)	117 511,25 €
Transport et traitement des déchets non dangereux de déchèteries (Bourgogne Recyclage)	502 662,39 €
Transport et traitement des déchets dangereux (EDIB)	80 901,23 €
Incineration des OMr (Dijon Métropole)	255 385,42 €
Tri du sélectif (Dijon Métropole)	351 341,22 €

Montant détaillé des différentes aides publiques et soutiens des éco-organismes (estimatif)	
Soutien à la tonne triée (CITEO)	326 851,14 €
Soutien à la connaissance des coûts (CITEO)	2 292,47 €
Soutien au papier (CITEO)	32 707,82 €
Soutien à la reprise (ECOMAISON)	24 323,71 €
Soutien aux tonnes de matériaux valorisés (OCAD3E)	17 440,56 €
Soutien à la reprise (ECODDS)	1 880,15 €

Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)	
Papiers	13 968,61 €
Cartonnettes et Briques alimentaires	6 435,30 €
Cartons ondulés	10 820,27 €
Plastiques	9 389,68 €
Acier et Aluminium	6 131,20 €
Ferrailles	13 270,00 €
Verre	27 140,94 €

³ Décret n°2015-1827 du 30.12.2015

Glossaire

ADEME	: Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AV	: Apport Volontaire
BOM	: Benne à Ordures Ménagères
CC	: Communauté de Communes
CCRS	: Communauté de Communes Rives de Saône
CNFPT	: Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CS	: Collecte Sélective c'est à dire les emballages et papiers ainsi que le Verre
CShV	: Collecte Sélective hors Verre c'est à dire les emballages et le papier
DASRI	: Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux soit les éléments piquants et coupants des patients en autotraitement
DEEE	: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMS	: Déchets Ménagers Spéciaux également appelés Déchets Diffus Spécifiques
DNR	: Déchets Non Recyclables ou Encombrants
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ETP	: Equivalent Temps Plein soit 35h/semaine
HT	: Hors Taxes
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
ISDND	: Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
NC	: Non connu
OMr	: Ordures Ménagères résiduelles
PàP	: Porte à porte
PAV	: Point d'Apport volontaire
RI	: Redevance Incitative
SDAT-asco	: Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail – action sociale spécialisée sur Côte d'Or
TTC	: Toutes Taxes Comprises
UIOM	: Usine d'incinération d'Ordures Ménagères